

## LEGENDE



Zone de transmission simultanée des produits de DR 1.1 ( $0,5Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 345 kg Eq TNT



Zone de transmission par projection des produits de DR 1.1 ( $2,4Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 345 kg Eq TNT



Zone de propagation par projection des produits de DR 1.2 ( $2,4Q^{1/3}$ )  
pour une quantité maximale de 1000 kg



Zone de propagation thermique des produits de DR 1.3 (Z2)  
pour une quantité maximale de 1000 kg



ETUDE DE DANGERS  
MBDA  
ETABLISSEMENT DE SELLES-SAINT-DENIS

**ANNEXE 13.14 :**

Zones d'effets générées par les transferts de  
produits pyrotechniques sur la piste nord -  
Transferts assimilés de l'ADR

Format : A4

DATE : 29.06.19

ECHELLE : 1 / 10 000